



Surplus d'épargne Covid : 4 solutions pour concilier acte citoyen et patrimonial



Partager

Patrimoine - La pandémie mondiale, qui a permis à de nombreux Français d'accroître leur épargne, a mis également en lumière leur envie de privilégier les placements, vertueux, utiles à la société et/ou respectueux des critères ESG. Quelles solutions de placements sont à disposition de ceux qui souhaiteraient concilier vertu citoyenne et patrimoniale ? Les explications de Vincent Cudkowicz, cofondateur et directeur général, BIENPRÉVOIR.FR et [Primaliance](#).

Les Européens et les Français en particulier, ont épargné massivement depuis le premier confinement, bien plus qu'en temps normal. Les Français, déjà champions européens de l'épargne aux côtés des Allemands avant la crise du Covid, avaient un taux d'épargne parmi les plus élevés, autour de 15 %. Il est monté à près de 28 % en 2020 pour s'établir actuellement autour de 22 %. La Banque de France estime que nos compatriotes auront mis de côté 165Md€ d'épargne de précaution supplémentaires d'ici à fin 2021.

Tout un chacun espère qu'une partie de cette épargne supplémentaire accumulée ira alimenter la consommation pour soutenir notre économie, nos entreprises. Mais il est certain aussi qu'une partie de cette épargne sera conservée et viendra consolider le patrimoine des Français, que ces derniers veulent plus vertueux et en phase avec les enjeux sociétaux actuels.

Les infrastructures de santé

La France et l'Europe manquent de lits dans les hôpitaux. Les structures de santé pour faire face aux besoins de la population, que ce soit du fait du phénomène de vieillissement ou dans le cadre de la lutte contre une pandémie comme celle que nous traversons actuellement, sont insuffisantes.

Les plans de relance américains, européens, et les plans d'investissements dans la santé, comme c'est le cas avec la phase 2 du Ségur de la santé en France, vont nécessiter des ressources conséquentes.



Les Français ont la possibilité, d'ores et déjà, de participer au financement, par exemple, des infrastructures immobilières de la santé. C'est sans compter que l'immobilier de santé offre d'un point de vue patrimonial un atout majeur, celui d'une visibilité forte sur les revenus futurs.

Les SCPI sur ces thématiques répondent parfaitement aux exigences des épargnants en quête de redonner un sens citoyen à leur épargne, et elles le font avec un certain panache coté rendement. Mais il est également possible d'investir en optant pour une certaine diversification sur le secteur de la Santé *via* des fonds Actions internationales. Le maintien à domicile des seniors

Autre problématique de nos sociétés occidentales qui préoccupe tout un chacun face au vieillissement croissant de la population : le maintien à domicile des seniors autrement dit faire en sorte que nos aînés puissent vivre dans des conditions décentes, chez eux, et faire face aux besoins financiers croissants.

Et là aussi, il est possible de concilier exigence sociétale et patrimoniale *via* l'investissement en viager diversifié. À ce jour seules deux SCI en assurance-vie proposent ce type d'investissements : elles acquièrent des logements avec une décote, financés par l'épargne des particuliers, et permettent à des seniors de convertir la valeur de leur logement en une somme destinée à financer leur train de vie, tout en restant à domicile. Qui plus est, ces SCI diluent le risque et assument la gestion du parc immobilier.

Investir sur les fonds verts

Les Fonds Communs de Placements se verdissent et on trouve désormais des fonds qui ont une approche exclusivement concentrée sur des thématiques vertes, ISR, durables. Ces fonds permettent de capter la dynamique d'un certain nombre de méga-tendances mondiales, liées, par exemple, aux besoins croissants des énergies propres, du traitement de l'eau, tout en limitant de progressivement les thématiques du pétrole, du gaz ou de la chimie.

Contrairement aux idées reçues, les sociétés de gestion, désormais matures sur ces sujets, arrivent à allier performance et préoccupations vertes. Les fonds ESG semblent d'ailleurs mieux se comporter dans les phases de baisse des marchés que les fonds conventionnels. D'après le « Label ISR », l'organisme gouvernemental qui régit ces placements, les fonds ISR ont offert en 2020 une performance comparable à celle du marché, et que même 62 % de ces fonds surperforment les fonds dits « classiques ».

Investir sur ces fonds peut se faire sous forme d'unités de compte en assurance vie ou *via* un compte-titres, mais aussi dans le cadre d'un Plan Épargne Retraite (PER). Ce sont des fonds à objectif de détention longue, avec un niveau de risque élevé.

L'assurance-vie se prête fiscalement parfaitement à l'accueil de ce type de fonds.

Fonds immobiliers labélisés ISR

L'immobilier aussi se met au vert. Depuis le lancement du label immobilier ISR en octobre 2020, plusieurs SCPI sur le marché ont été labélisées, les engageant ainsi à :

- la mesure et la réduction volontariste de l'empreinte carbone ou de leur consommation énergétique ;
- le respect d'exigences sociales et de gouvernance dans le cadre de la relation bailleur-locataire.

Le mouvement visant à labéliser les SCPI vertes du marché ne fait que commencer. Il est probable que la plupart des acteurs proposeront prochainement des SCPI ISR. Bien que ce soit souvent de jeunes SCPI avec peu de capitalisation qui parviennent à décrocher le label, certains gros acteurs peuvent se prévaloir du fameux sésame, démontrant ainsi la qualité de leurs patrimoines et leurs excellentes stratégies de gestion. Les solutions pour combiner un usage patrimonial du surplus d'épargne Covid



19 avec une orientation citoyenne sont donc nombreuses.

Qu'ils investissent sur les infrastructures immobilières *via* les SCPI Santé ou vertes ; qu'ils investissent en SCI de viager pour offrir aux personnes âgées la possibilité d'un maintien à domicile tout en écartant le traumatisme inéluctable de l'EHPAD ; qu'ils misent sur les fonds verts et désormais performants, *via* les énergies nouvelles ou la protections des ressources en eau ; dans tous ces cas, les Français peuvent offrir immédiatement sans attendre, du sens à ce surplus d'épargne créé pendant la crise du Covid 19 tout en agissant pour eux et leurs concitoyens.

